

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibératives :

1

Conseillers représentés :

12

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SURVEILLANCE (POSS)
ET REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que le Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance est un document obligatoire dans les équipements aquatiques ;
Considérant que le règlement intérieur est un document assurant une bonne organisation de la baignade et du respect des lieux ;

Le centre aquatique intercommunal ouvre ses portes au public le 1^{er} juillet 2022. Le recrutement de la totalité des agents a permis d'écrire le POSS, Plan de l'organisation de la surveillance et des secours du futur équipement de TDM. Ce POSS est un outil indispensable pour optimiser la sécurité des pratiquants dans une installation aquatique.

Afin d'intervenir de façon efficace et efficiente, l'exploitant d'un lieu de baignade doit élaborer ce POSS adapté à son lieu de baignade que vous trouvez en annexe. Il regroupe l'ensemble des mesures reliées à la surveillance et à la planification des secours.

Il précise également les mesures d'urgence en cas de sinistre ou d'accident.

Il est distribué à chaque agent du centre aquatique, qui doit en prendre connaissance et le signer.

Quant au règlement intérieur il indique aux utilisateurs la tenue et les obligations de chacun permettant la tranquillité des baigneurs, la propreté de l'équipement, le bon ordre dans l'enceinte sportive.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le POSS pour le centre aquatique
- **Approuve** le règlement intérieur du centre aquatique
- **Autorise** le président à signer tout document se rapportant au POSS et au règlement intérieur.

TOTAL VOTANTS : 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions :

Conseillers présents : 41

Pour : 53

Représentés : 12

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

